



CDEN du vendredi 1^{er} octobre 2021
Déclaration préalable de la FSU 92

En cette rentrée, l'objectif affiché par le Ministère, " Protéger tous les élèves et les adultes et assure l'éducation pour tous "ne peut être que partagé. Le Ministre pourtant, ne reculant devant aucune provocation, répand dans les médias l'expression «école ouverte», titre de son ouvrage, écrit pendant l'été. Il y développe l'idée d'un clivage artificiel entre ceux qui voudraient fermer les écoles et lui, seul contre tous, ayant triomphé de tous les obstacles, pour gagner le grand concours international de la continuité pédagogique. Encore faudrait-il pour cela que l'anticipation que la FSU réclame depuis le début de la crise sanitaire devienne enfin la règle, et que des moyens et des mesures à la hauteur soient au rendez-vous. Mais Jean-Michel Blanquer a préféré se consacrer à son auto-glorification, plutôt que de préparer une rentrée en bonne et due forme. A cet égard, La campagne de vaccination faite dans la précipitation s'apparente souvent à une opération de communication, là où un travail d'information vis-à-vis des familles aurait été plus efficace.

Au niveau départemental, si l'importance de l'aération est désormais reconnue, il reste à équiper de nombreux établissements pour qu'elle y soit possible et efficace. Un état des lieux a-t-il été effectué dans le département ? Où en est l'équipement en capteurs de CO2 des collèges ? Alors que le port du masque reste obligatoire pour les élèves au sein des collèges, le Conseil départemental a-t-il distribué des masques aux élèves à la rentrée ?

Concernant le passe sanitaire qui est désormais obligatoire pour les 12-17 ans, nous n'avons toujours pas d'informations claires quant à l'organisation des sorties scolaires pour ces élèves. En EPS, Nous tenons à rappeler que le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale en vigueur et les dernières mises à jour des FAQ précisent que le passe sanitaire n'est pas demandé pour avoir accès aux équipements sportifs dans le cadre des cours d'EPS et du sport scolaire. Pourquoi certaines collectivités demandent-elles, depuis la rentrée, le contrôle des passes sanitaires à l'entrée de certains équipements sportifs ? Ces décisions locales, touchant particulièrement l'accès aux piscines, méritent que la question de la continuité du service public d'éducation, en respect avec le protocole sanitaire en vigueur, soit traitée avec la plus grande vigilance. Il en va du bon déroulement des cours d'EPS et du sport scolaire pour tous les élèves et sur l'ensemble du département.

Le département connaît une croissance démographique significative depuis plusieurs années (+ 261 élèves prévus cette année). Les établissements voient les conséquences des moyens insuffisants pour la rentrée. Dans plusieurs collèges, les classes de 30 élèves et plus deviennent la norme. Nous nous inquiétons par ailleurs du nombre d'heures d'enseignement non assurées, soit par non remplacement des collègues, soit en raison de BMP restés vacants. Comment répondre aux besoins des élèves, dans ces conditions, d'autant plus que les effets de l'enseignement dégradé, imposent un accompagnement accru ? Ce n'est pas le faible renforcement du dispositif "devoirs faits" qui répondra à ces enjeux. La faiblesse des

moyens ne peut qu'accentuer la dégradation des conditions d'enseignement et d'encadrement.

Les vies scolaires souffrent de la stagnation du nombre d'AED depuis des années. Cela entraîne une surcharge de travail, aggravée par la situation sanitaire qui impose de nouvelles tâches. De même, plusieurs établissements n'ont pas d'infirmière à la rentrée, ce qui oblige les vies scolaire à se substituer à ces dernières, alors que cela ne relève pas de leur compétence.

Nous nous inquiétons de nouveau de la situation des agents. Les effectifs sont insuffisants au regard de la situation sanitaire qui alourdit leur charge de travail. La dégradation de leurs conditions de travail est aggravée par le manque de remplaçants.

Concernant le sujet qui nous occupe aujourd'hui, les choix budgétaires du Conseil Départemental, interrogent à nouveau. Le budget n'augmente que de 0,56 %, ce qui est peu au regard des enjeux actuels. Pour la onzième année consécutive, les forfaits alloués par élève stagnent. Dans ces conditions, l'insuffisance des crédits pédagogiques n'offre pas les meilleures conditions de réussite, surtout pour les élèves les plus fragiles, tout particulièrement victimes de la période de confinement.

Nous déplorons par ailleurs qu'il n'est pas été prévu, à nouveau, de compenser les dépenses engagées par de nombreux collèges sur leur budget propre pour appliquer au mieux le protocole sanitaire.

Nous souhaiterions, compte-tenu des circonstances exceptionnelles, avoir une clarification sur les méthodes d'écèlement qui concernent 8 collèges du département. Pour certains, l'écèlement correspond à une part importante de la dotation allouée l'an dernier. Ainsi, le collège Robert Doisneau de Montrouge subit un écèlement de 32 617,52 euros cette année, le collège François Truffaut d'Asnières, de 42 740 euros. Il nous semble que les conditions particulières d'enseignement de l'année dernière, et tout particulièrement, la limitation de toute activité pédagogique extérieure, aurait dû être prises en compte. Nous nous interrogeons par ailleurs sur les raisons des baisses de dotation dans 6 collèges.